

BAREME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

Mandataire indépendant : Michèle COPPA

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires **TTC** charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

1 € à 70 000 € : forfait **3 000 €**
70 001 à 200 000 € : **5 %**
200 001 à 400 000 € : **4.5 %**
Au-delà de 400 000 € : **4%**

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires **TTC** calculés par m² de surface habitable, **dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie**

	Logement 0 à 50 m ²		50 à 100 m ²		> 100 m ²	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	4 € / m ²	-	3 € / m ²	-	2 € / m ²	-
Visites et constitution du dossier	6 € / m ²	6 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²	5 € / m ²
Rédaction du bail par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
Etat des lieux par l'agence	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	2 € / m ²	1 € / m ²	1 € / m ²
TOTAL	14 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	9 € / m²	9 € / m²	7 € / m²

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce
5 % HT (minimum de 4 000 € HT)

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :
4.2 % HT (minimum de 5 000 € HT)

Cession de bail :

Honoraires **HT : 10 % HT** avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :

Honoraires **HT : 9 %** sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT
(Rédaction du bail par un notaire ou un avocat)

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires **HT : de 3.5 à 9%** suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :

Honoraires **HT** à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires **HT : 6 %** (si le vendeur est assujéti à la MSA)

Location : bail rural

Honoraires **HT** à la charge du bailleur : **8 %** sur 12 mois de loyer

(Rédaction du bail par le notaire)

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant. Barème conseillé au 30/01/2019